



Monsieur le Directeur du Centre  
de Formation de la Jeunesse (Tous)

Objet : Directives aux Centres de  
Formation de la Jeunesse  
pour l'année 1986.

Monsieur le Directeur,

L'Année 1985, dédiée spécialement à la Jeunesse, a été marquée en ce qui concerne les Centres de Formation des Jeunes par le contrôle et l'évaluation de leurs activités.

Des lacunes ont été constatées dans presque la totalité des Centres sur le plan de l'administration, dans la gestion financière et celle des stocks, dans la planification de la production et de la commercialisation, sur le plan de la discipline, sur le plan d'application des principes pédagogiques et dans le système de reclassement des lauréats.

Ces lacunes ont été soldées par des effets négatifs, concrétisés entre autre par le manque de rentabilité sur le plan de la production, un abandon des jeunes dans certains Centres de Formation des Jeunes.

L'Année 1986 doit nous offrir l'occasion de restructurer nos Centres de Formation de Jeunes pour que la formation y dispensée réponde réellement aux attentes des bénéficiaires. Cette restructuration sera axée principalement sur l'assainissement de l'administration, de la gestion financière et des stocks, restructuration de la production en vue de l'autofinancement.

Tous les Centres sont appelés à présenter une programmation de la production compte tenu des potentialités locales de rentabilité et d'écoulement. Désormais tous les Centres devront concrétiser sous forme d'épargne la directive de donner une part de la production aux jeunes producteurs.

Pour éviter les manquants non justifiés qui ont été constatés dans plusieurs Centres lors des contrôles financiers, désormais la gestion ne sera plus tenue par le Directeur ou le comptable seuls mais par un Comité de Gestion.

.../...

Le Comité sera composé du Directeur du Centre, d'un Représentant des Instructeurs et d'un Représentant des Jeunes. Les membres de ce Comité vérifieront chaque mois si les écritures enregistrées dans les documents comptables sont justes. Les enregistrements doivent être faits le jour même de l'opération, qu'il s'agisse d'une dépense ou d'une recette. Tout Centre doit ouvrir un compte soit en Banque soit à la Caisse d'Épargne ou à la Poste. Les chèques tirés doivent toujours porter 2 signatures de préférence celles du Directeur et du Représentant des Instructeurs. Toute somme dépassant 10.000 FRW ne doit jamais être gardée dans la Caisse du Centre, elle doit être versée sur son compte en Banque. Le minimum demandé aux jeunes doit être versé sur un compte spécifique. Cet argent servira à l'achat de matériel d'équipement à accorder aux lauréats à l'issue de leur formation. Il ne doit être utilisé à d'autres fins.

Néanmoins, tous les frais de remboursement seront payés de la part du jeune qui serait reconnu coupable de détournement ou de mauvais entretien du matériel mis à sa disposition.

La gestion des stocks de matériel technique, des matières premières et des produits finis doit être tenue régulièrement et correctement. Chaque Centre fera un inventaire du matériel reçu du Ministère et de celui acquis sur son propre compte ou des bienfaiteurs. Une copie de tout inventaire sera envoyée au Ministère chaque trimestre.

La tenue des fiches de stock doit se faire pour chaque matériel et produit fabriqué au Centre. Les entrées et les sorties doivent être enregistrées le jour même de leur opération.

L'Année 1986 est une année de restructuration des méthodes pédagogiques pour professionnaliser réellement les jeunes dans les délais impartis et les aider à se réinsérer dans leur milieu de vie pour le révolutionner. Désormais tout le Centre de Formation des jeunes devra axer ses priorités sur des options réellement sollicitées par des jeunes offrant des potentialités de productivité et susceptibles de donner un emploi aux lauréats dans le milieu même d'implantation du Centre.

Le programme de formation doit insister beaucoup plus sur les travaux pratiques des différents domaines enseignés dans le Centre. Les jeunes du Centre étant appelés à créer des emplois socio-économiques chez eux après la formation, ce programme doit prévoir les cours de comptabilité et de gestion des coopératives.

L'attention des Directeurs des Centres pour déceler et programmer ces activités est prépondérante. Les activités agro-pastorales retiendront l'attention de tous les Centres. Ces activités seront canalisées par les orientations du Chef de l'Etat de modernisation et d'intensification agricole. L'intensification de l'agriculture signifiant selon le Président de la République l'utilisation de la fumure et des engrais, l'association de l'agriculture et de l'élevage, l'emploi des semences sélectionnées et aussi la lutte anti-érosive.

Restructuration aussi pour asseoir une discipline qui rende nos jeunes des modèles de militants responsables. La discipline sera de rigueur aussi bien pour le personnel enseignant que pour les jeunes.

es Instructeurs tiendront régulièrement une réunion hebdomadaire. Ce sera une réunion d'information sur la marche du Centre où l'on examinera les problèmes qui se posent et les solutions à y apporter.

Comme le prévoient les articles 62 et 64 des statuts du M.R.N.D., les membres de votre cellule se réuniront une fois tous les deux mois et autant de fois que de besoin tandis que le Comité de cellule se réunit une fois par mois et autant de fois que de besoin. Vous devez donc vous conformer à ces articles.

Le cours d'Education Civique doit être maintenu sera enseigné par le Directeur du Centre ou son Adjoint.

L'Année 1986 doit aussi permettre aux Centres de eux accomplir la mission de former les jeunes non scolarisés et descolarisés. Les programmes de formation doivent permettre plus que dans le passé la participation des jeunes analphabètes.

Ministère poursuivra son effort pour doter nos Centres du personnel enseignant plus qualifié. Des recyclages et des tests à cet effet seront organisés pour orienter efficacement le travail de nos agents et remplacer progressivement les agents non rentables par un personnel plus compétent.

Un concours est lancé au cours de l'année 1986 entre les Centres de Formation des Jeunes. Ce concours sera en même temps une émulation en vue d'une plus grande productivité et de l'assainissement administratif et une occasion d'évaluer des méthodes jusqu'ici adoptées. Les Centres de Formation des Jeunes sont tenus à participer à ce concours.

Les Centres qui auront réalisé une meilleure organisation administrative et de gestion, une meilleure production et réussi un système de reclassement des lauréats seront primés.

Le fond de roulement accordé aux Centres doit servir exclusivement à des fins de production. Les Centres l'utiliseront pour acheter du matériel ou produits à investir dans des activités productives. L'utilisation de ce fond de roulement fera l'objet d'un rapport qui devra parvenir avant la fin du mois d'avril.

J'invite les directeurs des Centres qui reçoivent ces directives d'analyser chacun en ce qui le concerne les priorités du plan d'action proposé et d'en faire un commentaire. Elles feront en effet l'objet d'une discussion au cours d'une réunion des Directeurs des Centres de Formation des Jeunes prévue dans la première quinzaine du mois d'avril 1986.

Le contenu des directives antérieures reste valable; sa mise en exécution, si elle n'est pas réalisée, devra se poursuivre.

J'annexe à la présente à titre indicatif aussi un modèle de grille horaire pour les sections maçonnerie-menuiserie et pour les jeunes filles. Il vous servira sûrement dans l'organisation du temps en faveur de vos élèves.

Pour le Ministre de l'Éducation et  
du Mouvement Coopératif en Rhodésie  
MUGEMA Romuald  
Secrétaire Général.



P.I à:

Monsieur le Préfet de Préfecture (Tous)

.....